



2022.01136

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame la Conseillère fédérale
Simoneffa Sommaruga
Palais fédéral Nord
3003 Berne



Date **23 MAR. 2022**

Prise de position: mise en oeuvre du volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE 2è étape

Madame la Conseillère fédérale,

Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'initier la consultation sur le projet cité en référence. Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté et prend position comme suit.

Objectifs

1. Approuvez-vous l'objectif général du projet visant à mettre en oeuvre le volet technique du 4e paquet ferroviaire de l'UE (4RP-TP) en Suisse?

Oui, le canton du Valais approuve l'objectif général du projet.

2. Voyez-vous des mesures supplémentaires ou d'autres mesures à mettre en oeuvre afin de créer un système ferroviaire européen consolidé et d'améliorer la compétitivité du secteur ferroviaire?

Non, le canton du Valais ne voit pas de mesures supplémentaires.

Mesures

Harmonisation des prescriptions

3. L'orientation envisagée en vue de l'harmonisation des prescriptions, des procédures et des méthodes dans le domaine de l'interopérabilité vous convient-elle pour la Suisse également ?

Oui.

4. À l'instar des précédentes règles en matière d'interopérabilité, il conviendrait d'appliquer les prescriptions, procédures et méthodes harmonisées et perfectionnées dans le cadre du 4RP-TP également au domaine non interopérable, lorsque cela se justifie à des fins d'optimisation. Êtes-vous d'accord avec cela ?

Oui.

Réduction des règles nationales dans le domaine interopérable

5. Pensez-vous que la réduction de la complexité actuelle, due aux différentes règles nationales, pour les entreprises requérantes telles que les entreprises de transport ferroviaire (ETF) ainsi que pour les fabricants de véhicules et de sous-systèmes, qui est prévue dans le cadre de la mise en oeuvre du 4RP-TP, est suffisante ou opportune?

Oui, elle l'est.

Uniformisation des procédures d'homologation pour les sous-systèmes ferroviaires

6. Considérez-vous que les adaptations proposées afin de standardiser les procédures d'homologation pour les sous-systèmes sur la base du 4RP-TP sont suffisantes ou opportunes?

Oui, elles sont suffisantes et opportunes.

Renforcer l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et la coopération avec et entre les autorités sécuritaires nationales et les services d'enquête sur les accidents.

7. Considérez-vous que l'orientation et les moyens proposés pour renforcer l'ERA et la coopération entre les autorités sécuritaires et les services d'enquête sur les accidents sont pertinents?

Oui

Autres questions

Conséquences :

8. Voyez-vous d'autres conséquences notables en plus de celles mentionnées dans le projet (sur la Confédération, l'économie nationale, l'environnement, etc.)?

Non, le canton du Valais d'entrevoit pas d'autres conséquences.

Autres remarques :

9. Avez-vous des remarques à formuler concernant les autres sujets du projet ?

Pas de remarque.

10. D'après vous, y a-t-il des sujets qui n'ont pas été suffisamment pris en compte, lesquels et pourquoi ?

Pas de sujet complémentaire.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président		Le chancelier
 Frédéric Favre		 Philipp Spörri

A envoyer par courriel à : WeiterentwicklungRegelwerke@bav.admin.ch